

Chalet associatif Ville de Noël

Appel à candidature 2024

L'appel à candidatures est ouvert **jusqu'au 13 octobre 2024 inclus**.

Le chalet associatif sera mis gracieusement à la disposition des associations qui en feront la demande, dans la limite des dates possibles, afin qu'elles puissent faire la promotion de leurs actions et projets.

Une association différente pourra, chaque jour, profiter de la location gracieuse du chalet associatif.

Les associations humanitaires et caritatives seront priorisées ainsi que les nouveaux projets associatifs qui ont besoin d'une première visibilité.

Une liste d'attente sera réalisée, au cas où certaines associations seraient empêchées à la dernière minute.

Informations pratiques :

Lieu

Le chalet sera situé sur les places d'Arras.

Des précisions sur sa situation exacte seront apportées en septembre 2024.

Fourniture des fluides

Pas d'eau à disposition. Des toilettes publiques seront présentes sur le site.

La puissance électrique mise à disposition est de 3 KW.

Un éclairage d'appoint sera également disponible dans le chalet.

Horaires

Les horaires d'ouverture de l'ensemble des chalets sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| ▪ Lundi, mardi, mercredi et jeudi | de 12 h à 20 h 30 |
| ▪ Vendredi | de 12 h à 22 h |
| ▪ Samedi | de 10 h à 22 h |
| ▪ Dimanche | de 10 h à 20 h 30 |

Cas particuliers :

- | | |
|------------------------|----------------|
| ▪ Mardi 24 décembre | de 12 h à 17 h |
| ▪ Mercredi 25 décembre | fermé |

Clôture de la Ville de Noël :

Le dimanche 29 décembre à 20 h 30

Les horaires devront impérativement être respectés.

Liste exhaustive des produits autorisés à la vente :

Pas de produits spiritueux.

Pas de vente d'alimentation à consommer sur place (crêpes, gaufres, gâteaux, vin chaud,...).

Autres biens que ceux des chalets environnants dans un périmètre de 100 mètres autour du chalet associatif.

Les produits commercialisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur applicable aux produits des secteurs d'activité concernés.

La vente doit être anecdotique. La vocation du chalet est avant tout la communication.